

Paris, le lundi 22 mai 2006

Palais de l'Institut
Grande salle des séances

Cérémonie de lecture de la Notice
La vie et les travaux de Jacques Leprette par Renaud Denoix de Saint-Marc

Discours de réception de M. Renaud DENOIX de SAINT MARC
élu le 29 novembre 2004 et installé au fauteuil laissé vacant
par le décès de M. Jacques Leprette le 3 avril 2004

par **M. André DAMIEN**,
Président de l'Académie des sciences morales et politiques

Mon Cher Confrère,

Voici que j'ai failli commettre un impair ainsi qu'une erreur liée à l'habitude contractée depuis de longues années en vous donnant le titre par lequel je vous appelle habituellement de "Monsieur le Président". Or, ce mot qui vous désigne depuis que vous assumez la vice-présidence du Conseil d'Etat et que vous êtes de ce fait le plus haut fonctionnaire de l'administration de la République française est proscrit dans les usages académiques en vertu de la règle de l'égalité qui remonte au Cardinal de Richelieu, fondateur de l'Académie française, elle-même mère de toutes les académies qui forment l'Institut de France, création révolutionnaire, qui le demeure encore malgré les apparences.

Certaines académies reçoivent les nouveaux confrères sous la coupole; d'autres, dont la nôtre, plus modestement, n'interrompent leurs travaux que quelques trop brefs instants pour permettre au nouvel élu qui a déjà pris séance à l'Académie de prononcer l'éloge de son prédécesseur. La tradition veut d'ailleurs que le Président de l'Académie qui reçoit le nouvel élu résume sa carrière et qu'en même temps il fasse une allusion à la mémoire de celui dont vous êtes chargé de résumer la carrière ou, plus exactement, selon l'expression consacrée de "lire la notice".

Mais le grand signe de l'unité entre les membres de l'Institut de France, depuis Louis XVIII, toutes académies confondues, est celui de l'égalité. Les titres que le monde donne à ces savants ou à ces artistes qui forment les académies et l'Institut de France demeurent inconnus en ces murs. On y entend ni "Eminence", ni "Monsieur le Cardinal", ni "Monsieur le Maréchal", ni "Monsieur le Duc". A l'Académie française, on use même pour désigner l'impétrant du vocable de "Monsieur" car il n'est véritablement académicien qu'après la lecture de son discours de réception. Dans les autres académies où l'entrée dans le corps illustre qu'est l'Institut de France est liée à la publication du décret de nomination par le Président de la République sur présentation de l'Académie et à l'installation lors d'une séance ordinaire, sans apparat, le titre habituellement donné est "mon cher confrère", je vous le donne donc pour la deuxième fois.

Vous succédez à Jacques Leprette, Ambassadeur de France, diplomate connu pour les positions franches, courageuses qu'il sut prendre à l'ONU où il représentait la France. Vous lirez sa notice tout à l'heure. Je l'ai bien connu et beaucoup apprécié en raison de la noblesse de son caractère, de son affabilité et du charme qui émanait de sa personne et qu'il savait rayonner sur ceux qu'il rencontrait. En outre, des liaisons versaillaises communes nous avaient appris à nous connaître depuis longtemps et j'ai ressenti son décès comme une douleur personnelle. Il avait même accepté de m'aider dans la tâche impossible qui m'avait été assignée, ainsi qu'à notre ami Tulard, par l'Académie et qui consistait à évoquer le Centenaire de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Nous en avons souvent parlé ; nos points de vue coïncidaient pour admettre que cette loi qui, à l'origine, avait été une loi de haine et d'opposition entre Français, une loi qui sépare, est devenue au cours des temps une loi qui rapproche dans une laïcité ouverte et intelligente tous les Français, de quelque confession qu'ils se réclament ou à quelque régime spirituel qu'ils appartiennent.

Mais lorsque vous avez été élu au fauteuil académique de Jacques Leprette, le premier de la sixième section, nommée d'abord celle des "membres libres", puis "section générale" depuis 1964, vous aviez des ancêtres académiques de la plus grande notoriété. N'êtes-vous pas le successeur indirect de Paul Cambon, le célèbre diplomate qui occupera durant vingt-deux années le poste d'ambassadeur de France à Londres — record de longévité dans un poste de cette importance — et qui est à l'origine de l'Entente cordiale entre la France et le Royaume Uni après les événements de Fachoda ainsi que de l'établissement des relations cordiales entre la France et la Russie, qui aboutit à la réalisation de la Triple Entente concrétisée par la signature de la convention d'août 1907 ? N'êtes-vous pas également le successeur d'un éminent prélat, Monseigneur Julien, Evêque d'Arras, qui fut un des premiers évêques élu à l'Académie des Sciences morales et politiques car il avait accepté de partir pour les Etats-Unis d'Amérique avec le Cardinal Baudrillart, pour persuader nos alliés de l'importance que nous attachions à nos relations amicales et culturelles, et qui préfigure ces personnalités religieuses qui nous ont donné tant d'éclat, je parle du Pasteur Boegner et du Pasteur Oscar Cullmann qui, dans la suite de l'œcuménisme de son prédécesseur, fut auditeur au Concile, l'ami de Jean XXIII, de Paul VI et de Jean-Paul II, et qui fonda l'Institut œcuménique de Jérusalem?

Vous appartenez à une vieille et illustre famille du Bordelais, c'est la raison pour laquelle, lorsque vous eûtes à choisir une épée, cette arme inoffensive en apparence, mais qui peut porter des blessures mortelles aux adversaires de la vérité, vous avez tout naturellement choisi une épée de famille, une épée de garde de la Porte de 1814, qui avait été confiée à l'un de vos ancêtres pour symboliser son attachement à la famille royale et sa fidélité à la monarchie. Vous y fîtes apporter par notre spécialiste en épées, Jean-Claude Dey, des modifications qui marquent vos passions dominantes sans défigurer pour autant l'arme précieuse qui vous sert d'attribut indispensable au costume d'académicien.

C'est tout d'abord un agneau trouvé dans les armes de votre épouse, symbole discret mais réel de sa famille. Elle partage d'ailleurs votre intérêt pour les choses du droit puisqu'elle est un très haut magistrat de l'ordre judiciaire et, dans ses armoiries personnelles, figurait cet agneau que vous fîtes ajouter à votre épée. Mais vous y fîtes également ajouter un sanglier puisque, indépendamment de votre carrière d'éminent juriste et de haut fonctionnaire, vous avez une passion supplémentaire, la chasse. N'êtes-vous pas administrateur de la Fondation de François et Jacqueline Sommer, à laquelle j'ai également l'honneur de participer, témoignant par là de votre attachement aux plaisirs et à la science cynégétiques ? Vous fîtes ajouter

également à vos armes familiales l'insigne du deuxième régiment des Chasseurs d'Afrique où vous fûtes sous-lieutenant aux confins algéro-marocains et où votre courage fut consacré par la remise de la Croix de la Valeur militaire. Vous appartenez à une famille d'officiers qui a su faire passer l'honneur avant la carrière. La boulerole de votre épée s'est enrichie également d'une branche de lierre enroulée et montante, symbole de la vie que vous avez menée et qui vous conduit à tous les sommets.

Elève de l'Ecole d'Administration en février 1964 (promotion Blaise Pascal), vous fûtes nommé auditeur au Conseil d'Etat en 1964, puis commissaire du gouvernement près l'assemblée du contentieux avant de la présider, et vous avez marqué la jurisprudence de la Haute Assemblée par plusieurs grandes conclusions et plusieurs arrêts, dont je citerai, car elle fut très médiatisée, la décision Paris de Bollardière du 11 juillet 1975, qui délimitait une zone de protection autour de Mururoa, ou encore une série de décisions retenant la responsabilité de l'Etat à raison de manquement à ses obligations communautaires justifié par des motifs d'intérêt national. Vous avez également marqué la jurisprudence par des positions pleines de bon sens sur l'étendue des pouvoirs de police de l'Etat applicables à un festival pop où vous démontrez la nécessité de l'adaptation d'une réglementation archaïque à un type de spectacle entièrement nouveau. Vous avez rappelé également l'importance de l'obligation de protection d'un agent de l'Etat contre les attaques dont il fut la victime. Je cite pour simple mémoire la décision relative à ce spectacle particulier qu'était le lancer de nains où vous rappelez que ce spectacle est contraire à la dignité de la personne humaine.

Directeur adjoint du Cabinet d'Alain Peyrefitte en 1979, c'est à ce moment que j'ai eu le plaisir et l'honneur de vous rencontrer. Je dois dire qu'à une période où, comme de manière habituelle en France, les réformes suscitaient des oppositions farouches et passionnées, vous fûtes un des inspirateurs de la loi "Sécurité-Liberté" et, en tant que président de la Conférence des Bâtonniers de France, je choisis le parti de l'approuver, sur les conseils de Jean-Marc Varaut qui m'en avait persuadé, et de soutenir l'intérêt de cette loi qui fit tant de scandale et dont 98% des dispositions figurent encore dans nos codes. Dans nos institutions, c'était en effet une loi sage, mais l'agitation française avait réussi à en faire une pomme de discorde. C'est là où j'ai pu apprécier la qualité de vos conseils, leur prudence et en même temps la finesse et la diplomatie des actions que vous m'avez alors suggérées et qui ont été bénéfiques. Ceci non seulement pour moi-même, mais surtout pour donner à l'institution qu'était « Sécurité-Liberté » la crédibilité dont elle avait besoin pour passer sous les fourches d'une opinion publique déchaînée par une presse d'autant plus excitée qu'elle n'avait jamais lu la loi dont il était question, ce qui est le plus sûr moyen de pouvoir en toute bonne foi dire n'importe quoi.

Vous fûtes ensuite directeur des Affaires civiles et du Sceau au Ministère de la Justice, puis secrétaire général du Gouvernement en 1995 et enfin vice-président du Conseil d'Etat, la plus haute juridiction française, la plus respectable, la plus vénérable, la plus équilibrée dans ses décisions, car elle se compose d'hommes qui ont connu le terrain et qui savent que les lois sont faites pour les hommes et non pas les hommes pour les lois. A côté de cette fonction aussi auguste que vous aurez occupée pendant un temps considérable, suffisant pour la marquer de votre empreinte, dans une institution à laquelle vous avez voué votre plus grande passion après celle de la chasse, vous exercez celles de professeur à l'Institut d'études politiques, de président du Conseil d'administration de l'ENA, de président de la Commission des Archives constitutionnelles de la République et de président du Conseil d'administration de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Vous n'êtes pas le premier Conseiller de l'Etat à entrer à l'Institut de France. Si nous nous sommes passés longtemps de magistrats de l'ordre judiciaire, ce n'est pas qu'ils fussent inférieurs à la qualité des autres membres, mais simplement parce que leurs préoccupations ne sont pas exactement les nôtres. Le Conseil d'Etat nous a fourni douze membres dont quatre vice-présidents, René Cassin, Alexandre Parodi et Bernard Chenot, qui fut même notre Secrétaire perpétuel, et vous-même enfin. Surtout le Conseil nous a donné un de ses membres les plus illustres, inconnu du grand public, Léon Aucoc. Notre Confrère Roland Drago disait dans son Histoire des cinq Académies, publiée à l'occasion du Bicentenaire de l'Institut de France en 1995, qu'il aura été l'archétype du membre du Conseil d'Etat puisqu'il fit partie d'une des rares promotions de l'Ecole d'administration de 1848 et démissionna en 1879 alors qu'il était président de section ; deux ans plus tôt il avait été élu dans notre Compagnie dont il fut, si l'on peut dire, le conseiller juridique jusqu'à sa mort en 1910.

Si je connais mieux que d'autres membres du Conseil d'Etat son existence, c'est qu'il a occupé le fauteuil dont je suis actuellement le titulaire à la section de Législation et de jurisprudence, qu'il a été, comme je le suis aujourd'hui, membre du Conseil de l'Ordre de la Légion d'Honneur et que, surtout, il a fixé les règles juridiques de cette institution et notamment les règles disciplinaires dans un ouvrage jamais remplacé ni dépassé auquel on est contraint de se référer à tout moment. Grand Officier de la Légion d'Honneur comme vous l'êtes, il a préféré quitter le Conseil d'Etat au moment de l'épuration de 1870, alors qu'il avait été renommé par le gouvernement républicain, pour ne pas se désolidariser de ceux de ses collègues qui avaient été écartés de la Haute Assemblée sans avoir démérité. Son disciple préféré, Boulatignier, qui avait été président de la section du contentieux et qui était l'auteur de jurisprudence libérale, apanage du Conseil d'Etat pendant toute la durée du Second Empire et de la IIIe République, affirme que le Conseil d'Etat fut la soupape de sûreté de l'empire autoritaire. Comme vous-même et comme la plupart des Conseillers d'Etat de qualité, il avait, en dehors de son métier, des passions. Chez vous, c'est la chasse ; chez lui, c'était la musique. Il en a écrit ; il était le petit-fils d'un des grands chanteurs de l'Opéra de Paris.

Je crois que ce qui fait le propre des membres du Conseil d'Etat, c'est que, sûrs du rôle irremplaçable qu'ils jouent dans la République et en concevant un légitime orgueil, ils n'ont aucune vanité, ce qui les différencie de tant d'autres corps dans lesquels les titulaires des hautes charges aiment se parer de plumes pour mieux faire connaître leur génie. Point n'en est besoin pour ce Conseil d'Etat où tous sont exceptionnels, même les plus obscurs. Cette absence de vanité non exclusive de la conscience de sa valeur fait de ce corps un monde accueillant, ouvert, sans morgue. Il n'a pas besoin d'un uniforme somptueux ni d'une toge chatoyante pour exercer une magistrature universellement reconnue, même si d'aventure quelques juridictions européennes manifestent des signes de réticence ou de contradiction. Je dirai en terminant que ce ne sont pas vos hautes fonctions qui ont dicté notre choix, mais vos qualités personnelles, vos qualités humaines, votre humour, votre gentillesse parfois cruelle, mais toujours d'une exquise courtoisie. Vous aviez d'ailleurs été remarqué par l'Académie il y a quelques années puisque vous aviez obtenu en 2001 le prix Edouard Bonnefous, fondé par notre vénéré doyen, pour récompenser votre œuvre, montrant ainsi l'intérêt que déjà nous vous portions et que je viens de rappeler avant de vous céder la parole pour lire la notice que vous avez consacrée à votre prédécesseur M. Jacques Leprette.